

*ASSOCIATION ECOLE D'AVIGNON*

*6 rue Grivolas*

*84000 AVIGNON*

***RAPPORT***  
***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***SUR LES COMPTES ANNUELS***

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 12 mars 2024*

*Statuant sur les comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2023*

# ***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS***

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 12 mars 2024*

A Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE D'AVIGNON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de votre Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

PP

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Avignon,  
le 11 mars 2024*

*Le commissaire aux comptes  
La Sté AXE EXPERTISE  
Patrice PICQUART*

**RAPPORT SPECIAL**  
*du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*  
*Exercice clos le 31 décembre 2023*

*Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,*

*En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.*

*Fait à Avignon,  
le 11 mars 2024*

*Le commissaire aux comptes  
La Sté **AXE EXPERTISE**  
Patrice **PICQUART***

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels; droits et valeurs similaires	8 793	8 793				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	159 199		159 199	8,22	159 199	11,51
. Constructions	547 128	124 109	423 020	21,83	436 109	31,52
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 825	8 825				
. Autres immobilisations corporelles	91 267	87 643	3 624	0,19	6 287	0,45
. Immobilisations corporelles en cours	32 370		32 370	1,67	18 202	1,32
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	305		305	0,02	305	0,02
<b>TOTAL (I)</b>	<b>847 888</b>	<b>229 370</b>	<b>618 517</b>	<b>31,92</b>	<b>620 102</b>	<b>44,81</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	3 626		3 626	0,19	3 648	0,26
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	116 522		116 522	6,01	43 265	3,13
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	618 479		618 479	31,92	219 104	15,83
Valeurs mobilières de placement	350 000		350 000	18,06		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	216 873		216 873	11,19	482 617	34,88
Charges constatées d'avance	10 996		10 996	0,57	11 798	0,85
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 316 496</b>		<b>1 316 496</b>	<b>67,93</b>	<b>760 432</b>	<b>54,96</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	2 875		2 875	0,15	3 162	0,23
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 167 259</b>	<b>229 370</b>	<b>1 937 888</b>	<b>100,00</b>	<b>1 383 696</b>	<b>100,00</b>

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	59 455	3,07	59 455	4,30
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	483 708	24,96	320 735	23,18
Excédent ou déficit de l'exercice	105 309	5,43	162 973	11,78
Situation nette (sous total)	648 471	33,46	543 163	39,25
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	616 914	31,83	199 957	14,45
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 265 385</b>	<b>65,30</b>	<b>743 120</b>	<b>53,71</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	492 806	25,43	542 717	39,22
Emprunts et dettes financières diverses	160	0,01	80	0,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 472	1,68	49 176	3,55
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	73 044	3,77	37 482	2,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 810	0,25	10 630	0,77
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	69 210	3,57	492	0,04
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>672 503</b>	<b>34,70</b>	<b>640 576</b>	<b>46,29</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 937 888</b>	<b>100,00</b>	<b>1 383 696</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
---------------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations	9 867		8 467		1 400	16,53
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	1 242		1 327		-85	-6,40
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	447 578		439 864		7 714	1,75
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	244 000		240 000		4 000	1,67
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	13 872		21 182		-7 310	-34,50
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 505		1 560		-55	-3,52
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>718 064</b>		<b>712 400</b>		<b>5 664</b>	<b>0,80</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises	514		1 066		-552	-51,77
Variations stocks	22		-23		45	195,65
Autres achats et charges externes	206 542		180 268		26 274	14,57
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	23 322		20 936		2 386	11,40
Salaires et traitements	257 030		239 059		17 971	7,52
Charges sociales	85 381		81 772		3 609	4,41
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 571		18 538		-1 967	-10,60
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	800		789		11	1,39
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>590 183</b>		<b>542 404</b>		<b>47 779</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>127 881</b>		<b>169 996</b>		<b>-42 115</b>	<b>-24,76</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 994		895		3 099	346,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>3 994</b>		<b>895</b>		<b>3 099</b>	<b>346,26</b>
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	6 726		7 510		-784	-10,43
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>6 726</b>		<b>7 510</b>		<b>-784</b>	<b>-10,43</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-2 732</b>		<b>-6 615</b>		<b>3 883</b>	<b>58,70</b>

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>125 149</b>	<b>163 381</b>	<b>-38 232</b>	-23,39
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	5 473	427	5 046	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>5 473</b>	<b>427</b>	<b>5 046</b>	N/S
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion		834	-834	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>834</b>	<b>-834</b>	-100,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>5 473</b>	<b>-408</b>	<b>5 881</b>	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)	19 722		19 722	N/S
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 592		5 592	N/S
Total des produits (I + III + V)	727 531	713 722	13 809	1,93
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	622 223	550 749	71 474	12,98
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>105 309</b>	<b>162 973</b>	<b>-57 664</b>	-35,37

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

## Annexe association

### PREAMBULE

Cette association a pour objet une mission de conservation et de réhabilitation du patrimoine, qui se décline en deux axes stratégiques :

- La formation, via la création d'un lieu permanent de ressources, d'expertises et d'études, pour tous les intervenants et partenaires de la décision, de la conception et de l'exécution dans le domaine de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti ;

L'Ecole par l'originalité de ses formations techniques et gestionnaires, a pour vocation d'être un centre de réflexion, de documentation et de renouvellement pédagogique ; une activité de recherche et d'application des innovations pourra y être développée, notamment dans le but de sauvegarder les savoirs et savoir-faire menacés de disparition ;

- L'expertise exercée principalement dans un cadre régional : étude technique, diagnostic structurel, aide au projet, chantier-école sur site & à destination, notamment, des maîtres d'ouvrage (communes, EPCI, tissu associatif, universités &).

Ces deux axes s'exercent prioritairement au niveau régional, mais les objectifs de capitalisation, de valorisation et de transmission de l'expertise de l'Ecole peuvent l'amener au développement d'activités aux échelons national et international.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 937 888,26 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 105 308,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les travaux de sauvegarde de l'Hôtel du Roi René débute en 2024.

Les subventions d'équipement relatives à ce projet sont comptabilisées à l'actif du bilan. Dès la fin des travaux, les subventions seront reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### **Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**Annexe association (suite)**  
**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 793			8 793
Immobilisations corporelles	824 090	14 699		838 789
Immobilisations financières	305			305
<b>TOTAL</b>	<b>833 188</b>	<b>14 699</b>		<b>847 888</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 793			8 793
<b>TOTAL I</b>	<b>8 793</b>			<b>8 793</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	41 487	13 090		54 577
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	69 532			69 532
Installations techniques, matériel, outillages industriels	8 825			8 825
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	19 202			19 202
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	65 247	532		68 441
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>204 293</b>	<b>16 284</b>		<b>220 577</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>213 086</b>	<b>13 622</b>		<b>229 370</b>

*Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.*

*Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs*

ou importants peuvent être précisés.

*Etat des créances et charges constatées d'avance*

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	305		305
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	116 522	116 522	
Autres créances	618 479	618 479	
Charges constatées d'avance	10 996	10 996	
<b>TOTAL</b>	<b>746 302</b>	<b>745 997</b>	<b>305</b>

*Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	3 242
Subventions/financements	553 545
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>556 787</b>

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	59 455				59 455
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	320 735	162 973			483 708
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	162 973	- 162 973	105 309		105 309
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>543 163</b>		<b>105 309</b>		<b>648 471</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	199 957		416 957		616 914
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>743 120</b>				<b>1 265 385</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5ans</b>
Etablissements de crédit	492 806	50 735	213 827	228 244
Dettes financières diverses	160	160		
Fournisseurs	32 472	32 472		
Dettes fiscales et sociales	73 044	73 044		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	69 210	69 210		
<b>TOTAL</b>	<b>667 693</b>	<b>225 622</b>	<b>213 827</b>	<b>228 244</b>

*Charges à payer par poste de bilan*

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	249
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 254
Dettes fiscales et sociales	32 826
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>42 329</b>